



## **Combattre le chômage chez les jeunes**

**Rapport adopté par la Présidence du PSE le 9 février 2012**

La lutte contre le chômage des jeunes est la première priorité du Parti socialiste européen. Nous devons, surtout en période de crise, donner aux jeunes l'espoir d'un avenir meilleur et la possibilité de contribuer au développement de nos sociétés et de nos économies. La lutte contre le chômage des jeunes et la précarité des jeunes travailleurs ne fera pas que réduire les coûts sociaux et l'exclusion sociale, elle permettra aussi d'économiser plusieurs milliards d'euros qui sont aujourd'hui gaspillés du fait de l'inactivité forcée des jeunes. C'est non seulement un investissement indispensable dans l'avenir de l'Europe mais aussi la meilleure façon de faire en sorte que les jeunes gardent foi dans l'intégration et le projet européen. C'est pourquoi le PSE demande qu'une garantie pour la jeunesse juridiquement contraignante soit mise en place dans toute l'Europe d'ici la fin de 2013. Chaque jeune doit être assuré d'avoir un emploi, un enseignement post-scolaire ou une formation professionnelle dans les quatre mois qui suivent la sortie de l'école ou l'inscription au chômage. Cette garantie doit être étayée par une véritable stratégie européenne en faveur de l'emploi, qui serait dotée d'un budget annuel d'au moins 10 milliards d'euros prélevés sur les 30 milliards non utilisés par le Fonds social européen. Jusqu'à 2 millions de nouveaux emplois pourraient ainsi être créés d'ici la fin de 2013. Toutes les politiques économiques et fiscales doivent tenir dûment compte de l'objectif de promotion de l'emploi des jeunes. Tous les programmes communautaires financés par le budget de l'UE doivent être centrés sur cet objectif.

Le Parti socialiste européen est à l'écoute des inquiétudes exprimées par les jeunes et soutient leurs protestations contre les conséquences inacceptables de la crise économique et financière actuelle sur la jeune génération. Nous voulons aider les organisations qui luttent pour promouvoir l'emploi des jeunes. Nous ne tolérerons pas que la génération actuelle devienne, selon les propres termes de l'OCDE, "une génération de jeunes travailleurs traumatisée, confrontée à un dangereux mélange de chômage élevé, d'inactivité accrue et de travail précaire", une génération perdue. Il est donc urgent de mettre en œuvre les vingt mesures très concrètes que nous proposons dans ce rapport en vue de promouvoir les opportunités d'emploi, d'éducation et de formation pour les jeunes. Cela est essentiel non seulement pour l'avenir de nos jeunes mais aussi pour l'avenir collectif de nos sociétés.

### **1. L'impact du chômage sur les jeunes**

En décembre 2011, 5,5 millions de jeunes Européens étaient sans emploi<sup>1</sup>. Ce chiffre représente la totalité de la population danoise et plus du double de la population slovène. Bien qu'il existe des disparités considérables entre les différents pays de l'UE, le taux de chômage moyen chez les jeunes dans l'UE est plus de deux fois supérieur au taux de chômage dans la population "adulte" (22,1 % contre 9,9 %). La situation est particulièrement grave dans certains pays, où près de la moitié des jeunes sont sans travail (Espagne, 48,7 %; Grèce, 47,2 %)<sup>2</sup>. Dans certains pays, l'écart entre les taux de chômage chez les jeunes et chez les adultes est encore plus grand (en Suède,



ces taux s'élèvent respectivement à 22,9 % et 7,5 %). Il existe par ailleurs d'importantes disparités au niveau régional, le taux de chômage des jeunes étant beaucoup plus élevé dans certaines régions que dans d'autres. Le chômage des jeunes est particulièrement problématique dans les zones rurales. En outre, un grand nombre des jeunes qui ont un travail sont contraints de travailler à temps partiel, ont des contrats à durée limitée, perçoivent des salaires moins élevés et sont moins bien couverts par la sécurité sociale.

Depuis quelques années, le chômage des jeunes est l'objet de toutes les attentions, à juste titre d'ailleurs. En effet, la lutte contre le chômage des jeunes n'est pas seulement un défi moral, social et économique, elle est une condition essentielle à une société saine. Le fonctionnement de nos systèmes européens de protection sociale est largement tributaire des contributions des citoyens. Si ceux-ci ont le sentiment d'être exclus de la société et n'ont plus la capacité financière d'y contribuer, les systèmes s'écroulent.

Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de cette transition qu'est l'arrivée sur le marché du travail. Elle définit non seulement les perspectives de revenus pour toute la vie mais aussi les perspectives professionnelles et le niveau de la future retraite. Se retrouver au chômage dès la fin des études ou connaître des périodes de chômage en début de carrière implique une dévalorisation des compétences acquises et une moindre "attractivité" du jeune travailleur sur le marché de l'emploi, de même qu'une diminution des probabilités de trouver un emploi. Lorsque le niveau de chômage est élevé, de nombreux jeunes sont obligés d'accepter des emplois moins qualifiés et moins bien rémunérés que ceux auxquels leur formation ou leur expérience leur donne accès. C'est ce que l'on appelle l'effet de scarification. Le simple fait d'expérimenter le chômage accroît les risques de chômage dans le futur et risque de limiter les perspectives salariales en raison de l'effet associé au capital humain, comme des expériences professionnelles auxquelles on a dû renoncer et la détermination des compétences. Non seulement cela influence la rémunération et les opportunités professionnelles tout au long de la vie active, menant éventuellement à des niveaux des retraites réduits, mais cela affaiblit aussi le pouvoir d'achat des citoyens européens ainsi que la demande, nuisant par là même à la croissance économique. Selon les estimations d'Eurofound, pour les 21 États membres pour lesquels des données sont disponibles, les conséquences du chômage et de l'absence d'éducation ou de formation chez les jeunes se chiffreront à au moins deux milliards d'euros par semaine (chiffres de 2008 faute de statistiques plus récentes), soit l'équivalent de 1,1 % du PIB au total.<sup>3</sup> En cette période de crise financière, économique et de l'emploi, qui frappe beaucoup plus durement les jeunes, les conséquences économiques et budgétaires du chômage des jeunes sont encore plus graves. Si nous voulons relancer la croissance, équilibrer les budgets et éviter une catastrophe sociale, nous devons impérativement combattre le chômage chez les jeunes. Toujours selon l'étude d'Eurofound, la réintégration de 10 % de ces jeunes sur le marché du travail permettrait d'économiser plus de 10 milliards d'euros par an.

Chez les jeunes femmes, les conséquences du chômage sont encore plus inquiétantes. Les femmes étant plus souvent surqualifiées et sous-payées pour leur travail, le chômage en début de carrière les désavantage d'autant plus sur le marché du travail, et alimente le cycle d'inégalité salariale. Cela concerne plus particulièrement les jeunes femmes dans les pays où l'employeur assume le coût du congé de maternité puisque les employeurs sont plus réticents à embaucher des femmes jeunes.

Par ailleurs, le plus souvent, les jeunes qui n'ont jamais travaillé n'ont droit à aucune allocation de chômage ou autre prestation sociale, ce qui accroît le risque d'exclusion sociale et la dépendance économique par rapport à la famille. Sans revenus, il est impossible de vivre de façon autonome, de quitter le domicile familial ou de fonder une famille. Dans de nombreux pays d'Europe, on a observé une augmentation du nombre d'années pendant lesquelles les jeunes restent chez leurs parents et du nombre de jeunes qui retournent vivre chez leurs parents au terme de leurs études universitaires. Les mesures prises par certains États membres, qui consistent à lier le droit aux prestations des parents aux revenus des enfants qui vivent sous leur toit, sont contre-productives.



Elles frappent de plein fouet les jeunes les plus vulnérables, et elles ne font que retarder leur indépendance.

## **2. Les causes du chômage chez les jeunes**

Les causes du chômage chez les jeunes sont multiples et varient aussi bien entre les États membres qu'au sein de ceux-ci. Un jeune vivant en milieu rural partage moins de points communs avec un jeune vivant dans une grande ville qu'avec un autre jeune vivant, lui aussi, en milieu rural mais dans un autre pays européen. Les principales causes du chômage chez les jeunes sont les suivantes:

### ***Pénurie de nouveaux emplois***

La première raison du niveau élevé du chômage chez les jeunes est la pénurie de nouveaux emplois, et surtout d'emplois adaptés aux jeunes. S'il est vrai que la crise économique n'a fait qu'aggraver la situation, elle n'est pas la seule responsable du chômage chez les jeunes. Le manque d'investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, la désindustrialisation de plusieurs États membres, l'externalisation de la production vers d'autres continents, la réaffectation des fonds de l'économie réelle vers les marchés financiers, l'affaiblissement des systèmes de sécurité sociale et des politiques d'activation de l'emploi, et le pouvoir renforcé des actionnaires sur les parties prenantes sont autant de facteurs qui ont conduit à une pénurie d'emplois en Europe au cours des dix dernières années. Les politiques fondées exclusivement sur l'austérité imposées par les gouvernements conservateurs ainsi que l'incertitude économique générale ont encore aggravé la situation et ont obligé à reporter à plus tard les nombreux investissements qui auraient permis de créer des emplois.

### ***Les politiques d'austérité imposées par les conservateurs***

Les mesures d'austérité pure mises en place par la plupart des gouvernements conservateurs d'Europe pour faire face à la crise économique ont un impact plus fort sur les jeunes que sur les autres groupes d'âge car elles reposent souvent sur des restrictions dans les domaines de l'éducation et des services sociaux et sur des suppressions d'emplois dans la fonction publique. Les restrictions dans les services sociaux se traduisent par une diminution du soutien à l'activation du marché du travail et aux jeunes sans expérience. Elles réduisent également les chances pour les jeunes d'éviter le chômage en réintégrant le système éducatif.

### ***Une éducation et une formation insuffisantes***

Dans les prochaines années, le nombre d'emplois peu qualifiés aura considérablement diminué, et les travailleurs devront être de plus en plus qualifiés.<sup>4</sup> La seule façon d'éviter que ne se crée un déséquilibre entre l'offre et la demande de compétences, qui ferait grimper le chômage et affaiblirait l'économie européenne, est d'entreprendre une vaste réforme et de renforcer les systèmes d'éducation et de formation de l'Europe, en dotant un plus grand nombre de jeunes de compétences beaucoup plus pointues. Le niveau élevé du taux de décrochage scolaire dans l'UE, qui se situe en moyenne à 14 %, est particulièrement inquiétant. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur reste à la traîne par rapport aux États-Unis et au Japon, et est trop faible pour permettre à l'Europe de se muer en économie de la connaissance. Malgré des expériences très positives dans ce domaine, rares sont les États membres à avoir mis en place un système d'enseignement mixte ("dual education system"), qui combine l'enseignement formel et l'expérience professionnelle nécessaire sur le lieu de travail, et le soutien accordé aux apprentissages de qualité est insuffisant. Par ailleurs, seule une faible partie des jeunes ayant trouvé un emploi bénéficie d'opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

### ***Une orientation défailante***

Dans la plupart des États membres, les jeunes ne reçoivent que très peu de conseils et de soutien dans leur recherche d'une formation appropriée ou d'un emploi décent. Il est indispensable de



proposer des services de ce type dans les structures éducatives afin d'éviter des hésitations en début de carrière.

### ***De nombreux groupes de jeunes font l'objet de discrimination***

Plusieurs groupes sont touchés plus durement que les autres par le chômage.

Bien que le niveau d'instruction des jeunes femmes soit souvent plus élevé que celui des jeunes hommes, leur taux de chômage est supérieur, leurs salaires sont moins élevés et elles sont plus susceptibles de finir par accepter des emplois précaires. Et s'il est vrai que les femmes représentent 60 % des titulaires d'un diplôme universitaire, elles ne sont que 30 % à occuper des postes à responsabilités. En outre, seulement 68,7 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ont un emploi, contre 81,4 % pour les hommes du même âge.<sup>5</sup> Enfin, les femmes représentent jusqu'à 70 % des jeunes qui travaillent dans des secteurs dans lesquels le salaire moyen est très bas, comme les soins de santé, le travail social, la vente au détail et l'éducation. L'expérience a montré, dans de nombreux États membres, que l'amélioration de la participation des jeunes femmes au marché du travail avait des effets très positifs sur la croissance ainsi que sur l'indépendance économique des femmes au début de leur vie et durant la vieillesse.

Les jeunes issus de l'immigration et ceux appartenant à une minorité religieuse ou ethnique sont confrontés à des formes de discrimination similaires. Les jeunes issus de l'immigration ne bénéficient pas d'opportunités d'apprentissage égales car ils ont souvent des difficultés à satisfaire aux exigences élevées en matière de connaissance de la langue du pays hôte et à s'adapter à un nouveau système scolaire. En outre, dans la plupart des cas, ils ne reçoivent de soutien ni de leurs parents ni des institutions publiques. Un grand nombre de ces jeunes ont donc des résultats scolaires inférieurs à la moyenne et des difficultés à trouver un emploi de qualité. Selon les estimations d'Eurofound en 2008, le risque pour les jeunes issus d'un milieu immigré de ne trouver ni emploi, ni éducation ni formation est supérieur de 70 % à celui auquel sont exposés les autres jeunes.<sup>6</sup>

Les jeunes handicapés sont, eux aussi, beaucoup plus touchés par le chômage: ils sont 40 % plus susceptibles que les autres jeunes de se retrouver sans emploi ou sans opportunité d'éducation ou de formation.<sup>7</sup> Outre l'absence de soutien spécifique pour parvenir à l'égalité en matière d'emploi, les jeunes handicapés se heurtent à des obstacles pour entrer sur le marché du travail. De nombreux employeurs hésitent à les embaucher et il n'existe pas suffisamment d'emplois adaptés à leurs besoins spécifiques. Il est donc indispensable de mettre en place des mesures adaptées à ces besoins afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail et de leur fournir une assistance sur le lieu de travail.

### ***Une utilisation abusive des stages***

Ces stages, qui peuvent être très utiles pour acquérir une expérience professionnelle, sont souvent mal payés voire pas du tout. Dans de nombreux cas, ils sont utilisés comme des emplois de substitution, et les stagiaires doivent effectuer le même travail que le personnel permanent sans conseils ou soutien. Le marché du travail est ainsi divisé en deux catégories: d'une part, les stagiaires peu ou pas rémunérés et, de l'autre, les employés à temps plein, tous deux effectuant (presque) le même travail. Cela n'est bénéfique pour aucun des deux groupes et, au contraire, aggrave le désavantage dont souffrent les jeunes sur le marché du travail.

### ***Des politiques d'activation du marché du travail déficientes.***

Le chômage subsiste alors que de nombreux emplois sont disponibles. Cette contradiction est due à l'inefficacité et à l'insuffisance des services de placement qui, souvent, ne sont pas adaptés aux jeunes. De façon plus spécifique, les apprentissages, les stages et les placements en entreprise jouent un rôle crucial car ils permettent aux jeunes d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle.



### **Les obstacles à la mobilité**

Il existe un décalage géographique entre les emplois disponibles et les jeunes au chômage. Ce décalage est particulièrement significatif entre les zones rurales (où les emplois sont généralement moins nombreux) et les grandes villes où la main-d'œuvre qualifiée vient parfois à manquer, mais aussi entre les différentes régions et les différents États membres de l'UE. L'aide apportée aux jeunes et les mesures prises pour les inciter à se déplacer des régions où le chômage est élevé vers les régions où il y a des emplois sont insuffisantes. Les connaissances linguistiques insuffisantes et les procédures administratives compliquées dissuadent souvent les jeunes de s'installer dans un autre pays. Mais il est vrai que tout le monde n'est pas capable ou désireux de s'expatrier pour trouver un emploi. La mobilité doit être choisie et facilitée, mais elle ne doit en aucun cas être obligatoire. Bien que la demande soit forte en termes de mobilité des jeunes, cette solution ne convient pas à tous.

## **3. Propositions pour combattre le chômage chez les jeunes**

### **1. Il convient de mettre en place une garantie pour la jeunesse en Europe, qui assure à chaque jeune un emploi, un enseignement post-scolaire ou une formation professionnelle dans les quatre mois qui suivent la sortie de l'école ou l'inscription au chômage.**

Au vu des résultats concluants obtenus dans les États membres qui ont réussi à mettre en œuvre ces garanties ou dans lesquels le processus est en cours (Finlande et Autriche), cet instrument doit être rendu obligatoire à l'échelle européenne. D'ici 2013, tous les États membres devraient avoir adopté une loi stipulant que les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans (pour les jeunes récemment diplômés jusqu'à l'âge de 30 ans) doivent se voir offrir un emploi, un enseignement supérieur ou une formation professionnelle dans les quatre mois qui suivent la sortie de l'école ou l'inscription au chômage. Si nous voulons que cette garantie soit efficace et que les jeunes, hommes et femmes, jouissent d'une préparation et d'un accès au marché du travail égaux, il est primordial d'investir dans la création d'emplois, l'amélioration des systèmes éducatifs et la réforme des marchés du travail (voir la proposition suivante). Pour les jeunes qui n'auront pas trouvé un emploi ou une formation dans un délai de quatre mois, les États membres devront prévoir des places dans des programmes publics d'apprentissage, dans le cadre d'un système d'enseignement mixte (voir encadré "Meilleure pratique en Allemagne: le système d'enseignement mixte"). Les investissements nécessaires pour mettre en œuvre une garantie pour les jeunes sont largement inférieurs aux coûts liés au chômage des jeunes et au manque de qualifications de la main-d'œuvre.

La garantie pour l'emploi des jeunes doit être étayée par des politiques d'activation du marché du travail qui aident aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes à passer du système d'éducation ou de formation au marché du travail. Il convient, à cet effet, de proposer aux jeunes des services de placement sur mesure et d'affecter à ces services suffisamment d'effectifs pour que chaque employé ait le temps de trouver à chaque jeune une formation ou un emploi adapté. Les jeunes doivent aussi pouvoir bénéficier, à la fin de leurs études, d'une orientation professionnelle et de conseils personnalisés afin de les aider à trouver une formation universitaire qui leur correspond, une place dans le système d'enseignement mixte ou un emploi. Les opportunités de formation professionnelle dans le cadre du système d'enseignement mixte doivent être améliorées. La création de nouveaux emplois pour tous les jeunes, qui permettrait de pallier les pénuries d'emplois, peut être facilitée par la Stratégie européenne de lutte contre le chômage chez les jeunes (voir proposition 2).

La garantie pour l'emploi des jeunes doit être consacrée dans un Pacte européen de progrès social et d'emploi, qui compléterait le Pacte de stabilité et de croissance.<sup>8</sup> Elle doit également figurer dans l'examen annuel de la croissance de 2012 parmi les principaux instruments de lutte contre la crise. Sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi dans le cadre du Semestre européen. Les États membres qui n'auraient pas mis en place cette garantie d'ici la fin de 2013 doivent être

sanctionnés conformément aux traités européens. Les Fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE doivent être utilisés pour cofinancer les mesures prises dans le cadre de la garantie pour l'emploi des jeunes.

#### **Meilleure pratique en Autriche: garantie de formation**

La Garantie de formation mise en œuvre en Autriche a été instaurée en 2008. Elle garantit qu'aucun jeune ne restera sans emploi, sans éducation ou sans formation pendant plus de six mois. Si, après avoir terminé l'enseignement obligatoire, un jeune ne souhaite pas poursuivre d'études de troisième cycle, s'il ne trouve pas de place dans un programme d'apprentissage formel ou s'il ne trouve pas un emploi tout de suite, il bénéficiera d'une possibilité "garantie" de participer à un programme d'apprentissage complet dans le centre d'apprentissage d'une entreprise publique. Il s'agit de cours de formation (précédés de modules d'orientation professionnelle et encadrés par des personnes compétentes) qui permettent d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires dans le secteur concerné. La Garantie de formation est inscrite dans le système d'enseignement mixte autrichien.

### **2. Il convient d'adopter une Stratégie européenne en faveur de l'emploi des jeunes, dotée d'un budget d'au moins 10 milliards d'euros par an. Cet argent doit être utilisé pour favoriser la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes.**

La première priorité dans la lutte contre le chômage dévastateur qui touche les jeunes en Europe doit être la création de nouveaux emplois à leur intention. Au lieu de continuer d'appliquer les mesures d'austérité pure prônées par les conservateurs, nous devons mettre en place des programmes d'investissements massifs axés, entre autres, sur la création d'emplois pour les jeunes. Une Stratégie en faveur de l'emploi des jeunes doit être adoptée à l'échelon européen, et assortie d'un budget d'au moins 10 milliards d'euros par an. À court terme, les fonds non utilisés de l'UE devront être réorientés vers cette Stratégie. Dès 2014, le financement de la Stratégie en faveur de l'emploi des jeunes devra être intégré dans le budget de l'UE. Lorsque la taxe sur les transactions financières aura été mise en place à l'échelon européen, une partie des revenus ainsi générés devra être investie dans la Stratégie européenne en faveur de l'emploi des jeunes. Les autres programmes en faveur de l'emploi des jeunes instaurés à l'échelon national doivent bénéficier d'un financement suffisant, notamment les programmes spécifiquement consacrés à la création d'emplois dans les zones rurales, dans les régions où le taux de chômage est particulièrement élevé et ceux consacrés aux jeunes dont les opportunités sont limitées, y compris les femmes et les personnes appartenant à différentes communautés ethniques, afin de lutter contre la double discrimination.

Les fonds de la Stratégie en faveur de l'emploi des jeunes doivent être utilisés pour aider financièrement les entreprises, les organisations de la société civile, les autorités publiques et les autres employeurs qui créent de nouveaux emplois décents à l'intention des jeunes. Il convient particulièrement de veiller à offrir suffisamment d'emplois aux jeunes femmes et de les aider à entrer sur le marché du travail. Il importe aussi de financer des projets spécifiques, par exemple dans le secteur de la croissance verte, qui emploie au moins 30 % des jeunes. Les fonds doivent être alloués en priorité aux régions dans lesquelles le taux de chômage chez les jeunes est le plus élevé et à celles qui sont durement touchées par la crise économique.

### **3. Nous devons lancer un vaste programme européen d'investissement public et privé prévoyant un investissement de 210 milliards d'euros par an dans les dix prochaines années. Ce programme servira à relancer la croissance en Europe, à créer de nouveaux emplois et à décarboniser l'économie européenne, notamment dans les pays les plus durement touchés par la crise économique.**

La Stratégie en faveur de l'emploi des jeunes doit être assortie d'une politique globale d'accélération des investissements publics et privés dans la création d'emplois. La mise en œuvre d'un tel programme d'investissement permettrait de créer 12 millions de nouveaux emplois, de ramener le taux de chômage à 7,7 % et de réduire considérablement le chômage chez les jeunes.<sup>9</sup> Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mieux cibler les investissements, qu'ils soient publics ou privés, et de les orienter vers les projets qui créent de nouveaux emplois de meilleure qualité, par exemple dans l'économie verte, le secteur informatique, les nanotechnologies, et le secteur des soins de santé. Nous devons trouver de nouveaux moyens de générer des revenus, par exemple en instaurant une taxe sur les transaction financières à l'échelle européenne, en créant des euro-obligations et des taxes environnementales, en intensifiant les financements de la Banque européenne d'investissement et en réduisant les subventions non respectueuses de l'environnement. En soutenant plus fermement la croissance verte, nous pourrions créer 10 millions d'emplois, notamment dans les secteurs de la construction (modernisation des maisons), de l'énergie, des services, du transport et du recyclage. Il est important de veiller à ce que ces emplois ne soient pas uniquement destinés aux hommes et à ce qu'ils profitent également aux femmes, qui sont souvent sous-représentées dans les domaines scientifiques, technologiques et informatiques.<sup>10</sup> Une grande partie de ces fonds doivent servir à soutenir les jeunes entrepreneurs ainsi que les petites et moyennes entreprises. Les Fonds structurels européens doivent davantage soutenir les projets qui ont un impact significatif sur la création d'emplois de qualité pour les jeunes. La part de fonds nationaux affectés au cofinancement des fonds européens doit être réduite, en particulier pour les pays en proie à des difficultés économiques. Les pays couverts par le programme doivent avoir accès aux subventions européennes destinées à lutter contre le chômage des jeunes sans obligation de cofinancement national. Les initiatives les plus efficaces en termes d'emploi doivent être soutenues en priorité et mieux financées. Des programmes et des fonds spécifiques doivent être mis en place pour renforcer la formation des jeunes femmes et leur participation à la recherche et au développement ainsi qu'au secteur informatique et à l'économie verte.

L'absence de soutien à l'industrie européenne et l'étiollement du secteur manufacturier qui s'en est suivi sont en grande partie responsables des pertes d'emplois. Étant donné que de nombreux emplois du secteur des services dépendent directement des emplois manufacturiers, l'Europe doit consolider sa base industrielle. Pour lutter contre le chômage et le chômage chez les jeunes, nous avons besoin d'instruments réglementaires et d'aides directes destinés à améliorer les conditions cadres pour les entreprises de ce secteur. Ceux-ci doivent être conçus de manière à aider en priorité les fabricants qui sont confrontés à un triple défi: décarboniser l'économie, rendre notre économie plus innovante et produire des produits meilleure qualité, et améliorer les conditions de travail des employés. Il est particulièrement important d'intensifier les investissements dans l'éducation, d'améliorer les infrastructures, de réduire l'utilisation d'énergie et de matières premières, et de soutenir l'innovation en Europe. Le budget européen doit fournir les ressources nécessaires pour attirer les fonds privés, par exemple sous forme de partenariats public-privé.

Pour mobiliser 210 milliards d'euros par an, les dépenses publiques ne devront être augmentées que de 1,1 %. Ces dépenses peuvent être financées par l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et de taxes sur le carbone, par la lutte contre l'évasion fiscale, par une progressivité accrue de nos systèmes fiscaux, et par la suppression graduelle des subsides aux énergies non durables.

#### **4. Pour garantir l'égalité d'accès aux emplois de qualité pour les jeunes, nous devons adapter les législations nationales et européennes.**

Afin de réduire l'écart entre ceux qui ont un emploi décent et ceux qui n'en ont pas, nous devons réformer certains aspects du marché du travail. Il ne doit pas y avoir d'emploi sans droits sociaux, et les jeunes doivent pouvoir avoir accès à tous les secteurs du marché du travail. La nécessité d'intégrer davantage de jeunes sur le marché du travail ne peut en aucun cas être utilisée comme



excuse pour réduire la protection des travailleurs ou licencier des travailleurs plus expérimentés. Nous devons encourager les mécanismes qui brisent le plafond de verre et accroissent la participation des femmes au marché du travail et aux organes de prise de décisions, à tous les niveaux. Il faut envisager l'instauration de quotas de femmes dans les conseils d'administration des entreprises en Europe, en prenant exemple sur le modèle norvégien. Les jeunes doivent aussi être mieux conseillés et soutenus financièrement lorsqu'ils souhaitent créer leur propre entreprise, générant ainsi de nouveaux emplois.

Des programmes de travail à temps réduit doivent être mis en place ou renforcés afin de permettre aux entreprises de conserver leur personnel en période de crise économique. Il convient en outre de réformer les politiques de restructuration de manière à garantir que, lors des périodes de changement, les travailleurs licenciés (en particulier les jeunes) soient aidés à retrouver rapidement un emploi, par l'entreprise concernée et par des politiques d'activation du marché du travail.

Les États membres doivent expérimenter de nouvelles mesures pour inciter les entreprises à embaucher davantage de jeunes et à les intégrer pleinement dans leurs structures, par exemple des allègements fiscaux ou des subventions directes. Un prix récompensant l'entreprise la plus favorable aux jeunes pourrait également être créé. Des sanctions doivent être prises à l'encontre des entreprises qui imposent aux jeunes des conditions de travail précaires, qui utilisent les stages de façon abusive ou qui n'emploient pas de jeunes et de celles qui licencient de nombreux jeunes dans le seul but d'augmenter les bénéfices des actionnaires. Ces sanctions peuvent prendre la forme de pénalités ou d'une exclusion des subsides européens et nationaux. L'objectif de réduction du nombre de contrats d'emploi précaires, en particulier pour les jeunes, doit être inclus dans les conventions collectives.

Lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques visant à accroître l'emploi chez les jeunes, les décideurs doivent se montrer extrêmement prudents et veiller à ne pas dresser les jeunes employés contre les employés plus expérimentés. Embaucher davantage de jeunes ne doit pas avoir pour effet d'accroître le chômage chez les travailleurs âgés. Lorsque cela est dans l'intérêt des employés, le partage du travail entre employés jeunes et moins jeunes doit être facilité, ce qui favorisera le transfert d'expériences professionnelles. Le relèvement de l'âge de la retraite pouvant avoir des conséquences négatives sur l'emploi des jeunes, il est indispensable de tenir compte des besoins des générations futures lors de la réforme des systèmes de retraite.

#### **5. Les législations européennes et nationales doivent être révisées de manière à garantir à tous les jeunes un travail décent et des emplois de qualité.**

L'Union européenne doit renforcer la législation pertinente afin de garantir aux jeunes un travail de meilleure qualité et de stabiliser le marché du travail. La qualité de l'emploi n'est pas seulement cruciale pour l'autonomie des jeunes, elle est aussi essentielle à une croissance juste et durable. Il faut mettre en place, à l'échelon européen, des normes minimales afin d'éviter l'exploitation des jeunes, qui peut revêtir différentes formes: stages non payés, salaires très bas, horaires très chargés, contrats temporaires et, de manière générale, moindre protection au travail. La Commission européenne doit examiner toute la législation européenne existante afin de vérifier si elle est suffisamment favorable aux jeunes et de proposer une révision si nécessaire. L'UE doit prendre des mesures pour réduire et harmoniser les accords contractuels qui existent aujourd'hui en Europe, et pour renforcer les contrats d'apprentissage. La réforme du marché du travail doit prévoir une augmentation des charges fiscales pour les entreprises qui forcent les jeunes à accepter des contrats précaires et, au contraire, des incitations fiscales pour celles qui leur offrent des contrats décents. Il convient d'élaborer un pacte européen en faveur d'un salaire minimum stipulant que les États membres de l'UE s'engagent à ce que tous les employés et travailleurs reçoivent un salaire supérieur au seuil de pauvreté, soit par négociation collective soit par voie législative, conformément aux pratiques et traditions nationales et dans le respect de celles-ci ainsi





que de l'autonomie des partenaires sociaux. La directive sur le temps de travail doit être révisée, afin de limiter le temps de travail moyen à 48 heures maximum par semaine dans l'ensemble de l'UE. Il faut établir, aux niveaux européen, national et régional, un dialogue entre les parents, les établissements éducatifs, les représentants de l'administration publique et les partenaires sociaux afin de mettre au point des stratégies communes pour aider les jeunes. La Commission européenne doit aussi évaluer l'évolution de la polarisation des salaires en Europe et mettre en place un plan d'action concret en vue de réduire cette polarisation.

**6. D'ici 2020, tous les États membres doivent avoir mis en place des systèmes d'enseignement mixte pour toutes les professions ne nécessitant pas d'études supérieures.**

Le système d'enseignement mixte s'est révélé extrêmement efficace et a montré que, grâce à une combinaison de formation en entreprise et de cours dans une école professionnelle, les travailleurs pouvaient acquérir les compétences nécessaires (voir encadré). Les pays qui ont mis en place ce type de système (Wallonie - Belgique, Danemark, Allemagne, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovaquie) affichent, en moyenne, des taux de chômage moins élevés. Compte tenu des résultats obtenus dans ces pays, le système mixte doit devenir la norme en Europe. D'ici 2020, tous les États membres doivent avoir mis en place des systèmes d'enseignement mixte pour toutes les professions ne nécessitant pas d'études supérieures. Il faudra notamment définir des objectifs obligatoires pour les entreprises au-delà d'une certaine taille (au moins 10 employés) en termes de places d'apprentissage et mettre en œuvre des mesures visant à inciter les employeurs à embaucher les jeunes qu'ils forment. La Méthode ouverte de coordination doit être utilisée pour favoriser les échanges d'expériences portant sur le système mixte.

**Meilleure pratique en Allemagne: le système d'enseignement mixte**

Le système d'enseignement mixte en Allemagne est devenu un modèle en Europe car il combine l'apprentissage en entreprise et une formation dans une école professionnelle. L'école professionnelle et l'entreprise sont donc toutes deux investies d'une mission éducative, qu'elles exercent conjointement. Les stagiaires qui participent au système mixte passent un ou deux jours dans une école professionnelle et trois ou quatre jours en entreprise. Les écoles professionnelles organisent différents cours, en fonction de la profession dans laquelle les stagiaires se spécialisent. L'apprentissage s'étend sur deux à trois ans, période au terme de laquelle un examen est organisé, offrant au stagiaire un diplôme et un certificat d'apprentissage. Ces documents sont pour l'employeur une garantie que l'employé a acquis les compétences et les connaissances nécessaires dans son domaine de travail.

**7. Les dépenses nationales dans le domaine de l'éducation doivent atteindre au moins 6 % du PIB national, et 6 % du budget de l'UE doivent être consacrés à l'éducation.**

Seule une avancée décisive en matière d'éducation et de compétences pourrait permettre à l'Europe de rester compétitive sur les marchés mondiaux et de préserver un niveau de bien-être élevé pour tous ses citoyens. C'est pourquoi il est indispensable d'affecter au moins 6 % du budget de l'UE au soutien à l'éducation, par exemple en consacrant une plus grande partie des Fonds structurels, notamment du Fonds social européen, aux mesures dans le domaine de l'éducation et en renforçant les programmes Erasmus, Comenius, Leonardo da Vinci et Grundtvig, ainsi que leur successeur, le programme "Erasmus pour tous". Les États membres doivent également convenir, à l'échelon européen, de porter leur investissement dans l'éducation à au moins 6 % de leur PIB<sup>11</sup>. Cette règle doit être fixée dans le Pacte européen de progrès social et d'emploi. Sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi étroit dans le cadre du Semestre européen. Les États membres qui n'atteindront pas cet objectif, seront mis en garde et sanctionnés en cas de manquement répété.



La réduction du décrochage scolaire est un défi de taille. L'objectif de 14 % à 10 % prescrit dans la stratégie Europe 2020 est un pas dans la bonne direction mais il n'est pas suffisant. Le surcroît de financement alloué à l'éducation doit être utilisé pour réduire rapidement le nombre d'élèves qui quittent l'école sans diplôme. Les États membres doivent progressivement relever l'âge de l'obligation scolaire à 18 ans afin de s'assurer que tous les jeunes reçoivent une instruction jusqu'à cet âge.

**8. Il convient de définir des stratégies et des objectifs européens communs en matière d'éducation et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre au travers d'une Méthode ouverte de coordination renforcée.**

Il convient de définir des stratégies et des objectifs européens communs en matière d'éducation et d'élaborer de nouveaux indicateurs pour mesurer la qualité de l'éducation. Ces objectifs prescriraient notamment la réduction du décrochage scolaire, l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs et l'égalité des élèves quel que soit le milieu dont ils sont issus. La mise en œuvre et la réalisation des objectifs devront faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'une Méthode ouverte de coordination renforcée. Des objectifs contraignants concernant le pourcentage de jeunes suivant des études universitaires, une formation et l'apprentissage tout au long de la vie pourraient être fixés à l'échelon européen pour chaque État membre, dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le non-respect de ces objectifs serait sanctionné.

**9. La qualité de l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire doit être fortement améliorée dans tous les États membres afin de permettre à chacun d'avoir accès à un enseignement de qualité.**

La qualité de l'enseignement est essentielle à l'épanouissement personnel et à l'évolution professionnelle des jeunes. L'amélioration des systèmes d'enseignement pré-primaire et primaire ne fera pas qu'accroître la participation des jeunes à tous les domaines de la société, elle leur permettra aussi de trouver un emploi décent et de réduire l'exclusion sociale. Pour atteindre cet objectif, il faut investir beaucoup plus massivement dans le recrutement d'enseignants plus nombreux et plus qualifiés et dans la construction et la rénovation des bâtiments et infrastructures. Toutes les écoles doivent être équipées, entre autres, d'un nombre suffisant d'ordinateurs et d'un accès à Internet à haut débit. Dans la plupart des États membres, des réformes structurelles doivent être mises en œuvre pour permettre à tous les jeunes de jouir d'un égal accès à l'éducation. Il peut être envisagé, par exemple, de permettre aux jeunes d'apprendre ensemble pendant une plus longue période. Pour réduire le nombre d'élèves en décrochage scolaire, il faut renforcer le soutien aux enfants et aux jeunes issus de milieux défavorisés: embaucher davantage de travailleurs sociaux et proposer des cours de langue supplémentaires. Face à l'augmentation permanente des connaissances, il est impératif d'adapter plus régulièrement le programme scolaire dans tous les pays d'Europe. Étant donné que les élèves doivent acquérir des compétences plus variées et plus poussées dans le cadre de l'éducation formelle, il serait bon d'engager un débat public sur les coûts et les avantages liés au relèvement de l'âge d'obligation scolaire à 18 ans.

**10. Nous devons convenir d'objectifs ambitieux pour accroître le nombre de jeunes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, et assurer le suivi des progrès réalisés.**

À l'avenir, le nombre d'emplois nécessitant des travailleurs hautement qualifiés est appelé à augmenter alors que, d'autre part, le nombre d'emplois nécessitant des travailleurs peu qualifiés diminuera. Plusieurs professions qui, aujourd'hui, ne nécessitent qu'un apprentissage requerront demain un diplôme de l'enseignement supérieur. Pour préparer les jeunes à affronter le marché du travail du futur, il est essentiel de les inciter à suivre des études supérieures. L'objectif de la

stratégie Europe 2020, qui consiste à faire en sorte que 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans aient un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici la fin de la décennie, doit être considéré comme un niveau minimum. Les États membres qui ont déjà atteint ce niveau doivent s'engager à accroître d'au moins 10 % le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'ici 2020. Pour chaque État membre, les objectifs concrets doivent être définis à partir de scénarios indépendants et fiables concernant les besoins futurs de places d'apprentissage dans le cadre du système d'enseignement mixte (voir proposition 13) et concernant le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur.

Les budgets nationaux doivent accorder la priorité aux investissements qui sont nécessaires pour augmenter le nombre de places dans les universités. L'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ne doit pas entraîner une dégradation de la qualité de cet enseignement. Chaque État membre doit, au contraire, s'employer à améliorer la qualité de ses établissements universitaires. La qualité de l'enseignement doit faire l'objet d'un suivi attentif, les infrastructures universitaires doivent être modernisées et les conseils et le soutien aux étudiants améliorés. En outre, l'enseignement supérieur doit mieux correspondre aux besoins des jeunes lorsqu'ils auront terminé leurs études. Toutefois, au lieu de réduire l'éducation aux besoins des marchés, il faut informer les jeunes tout au long de leurs études des futures opportunités professionnelles et leur offrir des conseils et un soutien pour les aider à choisir l'enseignement le plus approprié pour la profession qu'ils souhaitent exercer plus tard.

Tous les États membres, en particulier ceux qui optent pour une privatisation de l'enseignement supérieur, doivent garantir l'accès de tous les jeunes à un enseignement supérieur de qualité. Les jeunes issus de milieux défavorisés en particulier doivent recevoir l'aide financière dont ils ont besoin pour poursuivre des études universitaires. La mise en œuvre de ces objectifs devra faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ou d'un processus de Bologne réformé.

#### **11. L'accès à l'apprentissage tout au long de la vie doit être amélioré et garanti.**

Les jeunes qui ont quitté le système éducatif doivent, au même titre que les étudiants, améliorer constamment leurs compétences. Bien qu'il existe un large consensus quant à la nécessité de renforcer l'apprentissage tout au long de la vie, les progrès engrangés ces dernières années sont maigres. Il faut intensifier les pressions sur les États membres qui restent à la traîne, dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination. L'objectif doit être de mettre en place, dans tous les pays de l'UE, une législation nationale garantissant à chaque employé le droit de consacrer au moins dix jours par an de son temps de travail à des mesures de formation et d'éducation. Le pourcentage de femmes participant à l'apprentissage tout au long de la vie doit être augmenté. La possibilité pour les entreprises de déduire le coût de l'apprentissage tout au long de la vie de leurs impôts doit être élargie. Les acteurs privés, publics et de la société civile qui proposent des programmes d'éducation et de formation doivent recevoir l'aide publique nécessaire. L'administration publique doit montrer l'exemple et intensifier ses efforts pour renforcer les compétences de ses employés, par exemple en améliorant leurs compétences linguistiques, sociales et informatiques. Les systèmes éducatifs doivent aussi être réformés de manière à permettre aux personnes de tous âges de réintégrer ce système aisément et rapidement. Il faut particulièrement veiller à donner aux femmes un accès continu à la formation afin de briser le plafond de verre et afin qu'elles puissent rester compétitives par rapport à leurs collègues masculins, même lorsqu'elles reviennent de congé de maternité/parental. En outre, l'UE doit accroître son soutien financier à l'apprentissage tout au long de la vie.

#### **12. L'éducation non formelle doit être reconnue dans tous les pays d'Europe.**

L'éducation non formelle, par exemple la participation à des organisations non gouvernementales, est cruciale pour l'épanouissement des jeunes. Elle leur permet d'acquérir des compétences

générales très utiles que le système formel n'enseigne généralement pas. Plutôt que d'acquérir des "connaissances théoriques" par le biais de manuels, les jeunes "apprennent en travaillant" par des méthodes d'éducation par des pairs et du travail bénévole. Grâce à la nature participative des activités, les jeunes assument la responsabilité de leur propre apprentissage et participent activement au processus. Bien que de nombreux jeunes participent à l'éducation non formelle, les mesures prises pour garantir sa qualité, pour aider les jeunes à y prendre part et pour reconnaître les compétences ainsi acquises sont insuffisantes. Il convient dès lors de mettre en place un Cadre européen pour l'assurance de la qualité, assorti d'objectifs concrets. Il doit prendre la forme d'un accord entre tous les acteurs de l'éducation non formelle sur l'organisation de l'assurance de la qualité dans ce domaine, définir de commun accord des normes, des procédures et des lignes directrices concernant l'assurance de la qualité et préciser le rôle et les obligations de toutes les parties prenantes.

Le programme européen Jeunesse en action, dont bénéficieront 1 million de jeunes durant la période 2007 – 2013, vient en aide aux jeunes qui possèdent une expérience utile acquise dans le cadre de l'éducation non formelle et qui sont ouverts à la mobilité. Il est primordial que Jeunesse en action reste un programme indépendant dans le budget 2014 – 2020 de l'UE plutôt que d'être incorporé dans le programme "Erasmus pour tous", et qu'il reçoive des fonds supplémentaires. Par ailleurs, Jeunesse en action doit adopter une approche paneuropéenne et permettre la participation de jeunes non européens.

### **13. Un dialogue social, des contrats sociaux ou des négociations tripartites sur le chômage chez les jeunes.**

Des réunions spécifiquement consacrées au dialogue social ou des négociations tripartites doivent être organisées dans les différents États membres et au niveau européen, selon les traditions nationales. Les représentants syndicaux et patronaux doivent débattre des politiques à mettre en place pour combattre le chômage chez les jeunes. Les représentants patronaux doivent s'engager concrètement à créer des places d'apprentissage supplémentaires, des emplois supplémentaires pour les jeunes et à renforcer le système d'enseignement mixte dans chaque État membre. Les syndicats jouent un rôle clé dans la lutte contre les discriminations structurelles envers les jeunes. Ils doivent aussi proposer des stratégies concrètes pour accroître la représentation des jeunes dans les syndicats et les comités d'entreprise.

### **14. Comblent l'écart salarial entre les femmes et les hommes chez les jeunes.**

Dès leur arrivée sur le marché du travail, les jeunes femmes sont moins bien payées que les hommes. Cet écart se creuse considérablement plus tard, en particulier lorsqu'une femme a des enfants: alors qu'il s'élève à 3,1 % pour les employés de moins de 30 ans, il atteint 23,8 % dans le groupe des 40 – 49 ans.<sup>12</sup> D'importantes variations sont observées entre les différents États membres. Tandis qu'à Malte, le salaire des femmes âgées de 25 à 34 est inférieur de seulement 0,6 % à celui des jeunes hommes, la différence s'élève à 18,0 % en République tchèque.<sup>13</sup> Dans de nombreux États membres, l'écart de rémunération entre les sexes est le résultat de la ségrégation du marché du travail, qui implique que les femmes sont plus souvent embauchées dans des secteurs à faibles revenus que les hommes. La suppression de l'écart salarial chez les jeunes n'est pas simplement une question de justice sociale et d'égalité, elle permettrait aussi d'accroître le pouvoir d'achat dans l'UE et inciterait davantage les femmes à avoir des enfants, ce qui rééquilibrerait les tendances démographiques dans l'UE. Si elle veut réussir à réduire ces disparités chez les jeunes, l'UE doit collecter chaque année des données sur l'écart salarial dans les différents groupes d'âge. Sur la base de ces données, tous les États membres doivent convenir de réduire l'écart salarial de 1 % par an dans tous les groupes d'âge, jusqu'à ce que l'égalité soit atteinte. La mise en œuvre de cet objectif devra faire l'objet d'un suivi du Semestre européen et des instruments de la stratégie Europe 2020, en particulier l'outil d'intégration de la dimension de



genre dans les budgets. L'UE doit aussi améliorer le suivi de la mise en œuvre de la législation en matière de lutte contre la discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes, aux niveaux national et européen. La Commission doit élaborer un plan d'action visant à réduire l'écart salarial, et notamment prendre de nouvelles mesures, par exemple en excluant des marchés publics et de l'accès aux fonds européens les entreprises dans lesquelles l'inégalité salariale entre hommes et femmes est flagrante.

**15. Un règlement-cadre sur les stages doit être mis en place à l'échelon européen afin de protéger les jeunes contre l'exploitation.**

Le PSE demande à la Commission européenne de proposer un règlement-cadre européen sur les stages. Ce règlement devra définir des normes minimales pour les stages: les stages devront faire l'objet d'un contrat écrit; une assurance santé doit être fournie; les heures de travail doivent être fixes et ne doivent en aucun cas dépasser 48 heures en moyenne; et le salaire minimum national doit être payé pour les stages d'une durée supérieure à trois mois. Un contrat de stage doit être établi, le stagiaire étant ainsi protégé par le droit du travail, et le stage doit être pris en compte dans le calcul de la pension. Au lieu de se substituer à des emplois "normaux", les stages doivent revêtir un caractère éducatif et ainsi faciliter l'intégration sur le marché du travail. Par ailleurs, les stagiaires ne doivent pas représenter plus de 10 % des effectifs d'une entreprise, d'une organisation non gouvernementale ou d'une administration publique. Pour les étudiants qui sont toujours inscrits dans l'enseignement formel, les stages doivent être valorisés par un système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Afin de faciliter le passage de l'enseignement à la vie professionnelle, la durée du stage ne doit pas dépasser six mois. Les États membres seront chargés d'assurer le suivi de la réglementation européenne sur les stages et de la faire appliquer. Ceux dont les progrès seront insuffisants seront sanctionnés conformément à la législation européenne.

**16. Les jeunes doivent être protégés contre la discrimination.**

Conformément aux objectifs de renforcement de la cohésion sociale, de réduction des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté convenus dans le cadre de la stratégie Europe 2020, des mesures concrètes doivent être prises pour combattre la discrimination envers les jeunes. La Commission européenne doit assurer un suivi plus rigoureux de la directive relative à la lutte contre la discrimination et l'appliquer avec plus d'efficacité, et élaborer un plan d'action spécialement destiné à améliorer l'intégration sociale des jeunes. Ce plan d'action doit notamment prévoir des programmes spécifiques pour financer l'intégration sociale des jeunes, en particulier les jeunes femmes, les jeunes migrants, les jeunes handicapés, les jeunes LGBT, les jeunes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, ainsi que les jeunes moins aisés financièrement. Les jeunes appartenant à ces groupes doivent être soutenus individuellement par une orientation, des conseils et des formations qui répondent à leurs besoins. Il faut en particulier donner aux jeunes migrants la possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques afin de rehausser leur niveau de qualification.

Les jeunes handicapés ont besoin d'un soutien plus spécifique, pas seulement pour intégrer le marché du travail mais aussi pour conserver leur emploi, qui dépendra de la sévérité de leur handicap. Il convient de leur proposer un programme de formation professionnelle d'intégration, un apprentissage ou l'acquisition de compétences partielles pour faciliter leur entrée sur le marché du travail. Pour les jeunes atteints d'un handicap sévère, nous devons mettre en place une assistance personnelle de manière à permettre à ces jeunes de participer à l'emploi sur un pied d'égalité, en fonction de leurs besoins et de façon librement décidée et organisée.

La législation du travail pourrait être réformée en vue de l'instauration d'une discrimination positive en faveur des jeunes issus de milieux défavorisés, un système qui, à qualifications égales,

favoriserait l'embauche des jeunes défavorisés par rapport aux jeunes plus aisés. Les employeurs qui ne respecteraient pas ces règles seraient sanctionnés par l'UE ou par les autorités nationales. L'écart salarial doit être comblé par des mesures garantissant l'égalité salariale pour les jeunes travailleurs, hommes et femmes, qui exercent un même travail pour un même employeur. Par ailleurs, les jeunes doivent être davantage impliqués dans les mécanismes de consultation et de participation des travailleurs. Il convient d'envisager l'instauration de quotas de jeunes au sein des comités d'entreprise.

**17. Les jeunes issus de milieux défavorisés doivent bénéficier d'un soutien financier renforcé en vue de leur intégration sociale.**

Des programmes spécifiques doivent être mis en place aux niveaux européen et national pour aider les jeunes appartenant à des groupes défavorisés. Il faut, entre autres, créer des programmes permettant de fournir des informations appropriées sur les formations et les possibilités professionnelles, de dispenser des conseils précis tenant compte de la situation de chacun et d'aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Il faut offrir aux jeunes, et surtout aux jeunes issus de l'immigration, des cours de langue et une aide pour effectuer les démarches administratives, à titre gracieux. Pour les jeunes atteints d'un handicap sévère, nous devons mettre en place une assistance personnelle de manière à permettre à ces jeunes de participer à l'emploi sur un pied d'égalité, en fonction de leurs besoins et de façon librement décidée et organisée. Au niveau national, les autorités doivent mettre en place des programmes offrant un apprentissage complet dans le centre de formation d'une entreprise publique à destination des jeunes qui ne peuvent être intégrés dans des programmes d'apprentissage formels après avoir terminé l'enseignement obligatoire.

**Meilleure pratique en Suisse: une intervention précoce pour garantir l'égalité des chances**

L'intervention précoce (c'est-à-dire l'éducation dès le plus jeune âge) est considérée par beaucoup comme un moyen de garantir l'égalité des chances pour les jeunes issus de milieux défavorisés dans les écoles et l'enseignement professionnel. La petite enfance (depuis la naissance jusqu'à l'entrée à l'école maternelle) est le moment le plus propice pour améliorer les compétences sociales et linguistiques des enfants, particulièrement en ce qui concerne les enfants issus de l'immigration. En Suisse, des crèches publiques spécialement conçues pour accueillir des enfants provenant de milieux défavorisés ont été créées. Des services de visite à domicile ou de conseil parental sont également proposés. L'intervention précoce doit s'appuyer sur des concepts clairement définis et sur des objectifs spécifiques en termes d'épanouissement de l'enfant. Elle favorise le développement des capacités émotionnelles et cognitives de l'enfant de même que ses compétences sociales, et permet d'atténuer les différences entre les classes sociales.

**18. Chaque parent en Europe doit avoir accès à des services de garde d'enfants abordables.**

Pour réussir à concilier vie professionnelle et vie privée, trouver un emploi décent, avoir des perspectives professionnelles et s'intégrer dans la société, il est fondamental, en particulier pour les jeunes parents, d'avoir accès à des services de garde d'enfants abordables. C'est pourquoi, tous les États membres doivent investir davantage dans des services d'accueil accessibles, abordables et de qualité ainsi que dans le droit à un congé parental égal. Aujourd'hui encore, les femmes constituent la majorité des travailleurs à temps partiel, et ce sont elles qui prennent en charge les proches qui en ont besoin. L'égalité des droits et des conditions d'accès à un congé parental payé et de l'aménagement du temps de travail pour tous les pères et mères permettrait de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de mieux répartir les tâches au sein du ménage et donnerait aux femmes et aux hommes un accès égal au marché du travail. Pour que tous les pays d'Europe puissent progresser en ce sens, il est indispensable d'inscrire le droit d'accès à des services de garde d'enfants de qualité dans la législation nationale ou régionale. Ces progrès devront être évalués dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du Semestre européen.

## **19. Les programmes européens destinés à faciliter la mobilité des jeunes salariés doivent être renforcés.**

Compte tenu de l'intégration accrue dans les domaines économique et du travail au sein de l'UE, la mobilité est de plus en plus nécessaire. Si nous voulons réduire le chômage tout en relançant la croissance européenne, nous devons d'abord faire en sorte que tous les postes vacants en Europe soient attribués à des travailleurs qualifiés. Il faut donc mieux aider les travailleurs à la recherche d'un emploi dans un autre État membre. Pour cela, nous devons améliorer l'information sur les offres d'emploi dans toute l'Europe, mieux reconnaître les diplômés, améliorer l'apprentissage des langues chez les jeunes, simplifier les démarches administratives et accorder des aides financières à ceux qui partent travailler à l'étranger. Toutes ces mesures doivent faire partie du prochain programme "Erasmus pour tous". Les activités subventionnées au titre des programmes précédents ("Leonardo da Vinci", "Grundtvig", etc.) doivent être mieux financées dans le nouveau programme "Erasmus pour tous". La base de données européenne des offres d'emplois, EURES, doit être élargie et promue dans tous les États membres. Les ressources nécessaires doivent être prévues dans le budget de l'UE. Nous devons aussi faire des efforts pour mieux reconnaître les qualifications et les diplômés dans tous les pays de l'Union. Le Cadre européen des certifications (CEC) élaboré à cette fin doit être consolidé, et la mise en œuvre des cadres nationaux des certifications doit déboucher sur une harmonisation des dispositions nationales.

## **20. Les règles européennes de passation des marchés publics doivent être adaptées aux jeunes.**

Environ 17 % du PIB de l'Europe sont générés via les marchés publics. Étant donné que les contrats passés par des autorités publiques sont d'importants moteurs de la création d'emplois et que les marchés publics servent souvent de modèle pour le reste de l'économie, il est essentiel qu'ils soient adaptés aux jeunes. La prochaine révision des règles de passation des marchés publics dans l'UE devra dès lors tenir compte de la nécessité de soutenir l'emploi chez les jeunes. La création de nouveaux emplois pour les jeunes doit figurer parmi les critères d'évaluation des offres soumises dans le cadre de marchés publics. Il faut interdire aux entreprises qui exploitent les jeunes en leur payant des salaires inférieurs au minimum légal ou qui remplacent de vrais emplois par des stages de participer aux marchés publics.

<sup>1</sup> Chiffres publiés par Eurostat en décembre 2011 concernant le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans qui étaient sans travail. Voir:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=teilm011&plugin=1>.

Eurostat définit comme suit le chômage chez les jeunes: "Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui étaient: (a) sans travail pendant la semaine de référence; (b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence; (c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois." Source:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=tsdec460&language=fr>.

<sup>2</sup> Les chiffres concernant la Grèce ne portent que sur le mois d'octobre. Source:

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/3-31012012-AP/FR/3-31012012-AP-FR.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-31012012-AP/FR/3-31012012-AP-FR.PDF).

<sup>3</sup> Il s'agit de la somme des coûts résultant d'une réduction de l'activité économique, des pertes financières directes pour les individus et les familles, des déficits fiscaux, de la réduction des cotisations de sécurité

---

sociale, et de l'augmentation des dépenses sociales et des dépenses consacrées à la santé et à la lutte contre la criminalité. Eurofound mène actuellement une étude sur la situation des NEET en Europe. Cette étude n'est pas encore achevée mais les premiers résultats ont été publiés à l'adresse ci-après: <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/72/fr/1/EF1172FR.pdf>.

<sup>4</sup> Le projet Neujobs FP 7 analyse dans le détail les futurs besoins de l'UE en matière de compétences. Résultats préliminaires: [www.neujobs.eu/](http://www.neujobs.eu/).

<sup>5</sup> Les données disponibles ne concernent que l'UE21 en 2010 et ne couvrent pas la Lituanie, la Lettonie, Malte, Chypre, la Bulgarie et la Roumanie. Voir OCDE: [stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=LFS\\_SEXAGE\\_I\\_R](http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=LFS_SEXAGE_I_R).

<sup>6</sup> Eurofound. "Les jeunes et les NEET en Europe: premiers résultats": p. 3. Disponible en ligne: <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/72/fr/1/EF1172FR.pdf>

<sup>7</sup> Eurofound. "Les jeunes et les NEET en Europe: premiers résultats": p. 3. Disponible en ligne: <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2011/72/fr/1/EF1172FR.pdf>

<sup>8</sup> Document stratégique du PSE: "Un Pacte européen de progrès social et d'emploi pour une croissance équitable - Limiter et surmonter la crise sociale et de l'emploi". 2 décembre 2010. Voir: [http://www.pes.org/sites/www.pes.org/files/adopted\\_pes\\_council\\_policy\\_paper\\_1\\_en.pdf](http://www.pes.org/sites/www.pes.org/files/adopted_pes_council_policy_paper_1_en.pdf).

<sup>9</sup> Arbejderbevægelsens Erhvervsråd: "Ways out of the crisis", mars 2011. Voir:

[http://www.feps-europe.eu/fileadmin/downloads/political\\_economy/1103\\_ECLM\\_WaysOutOfCrisis.pdf](http://www.feps-europe.eu/fileadmin/downloads/political_economy/1103_ECLM_WaysOutOfCrisis.pdf).

<sup>10</sup> Le PSE a présenté un document stratégique détaillé concernant la création de 10 millions de nouveaux emplois verts. Voir: [http://www.pes.org/sites/www.pes.org/files/adopted\\_pes\\_council\\_policy\\_paper\\_2\\_en.pdf](http://www.pes.org/sites/www.pes.org/files/adopted_pes_council_policy_paper_2_en.pdf).

<sup>11</sup> En 2008, les États membres de l'UE ont dépensé, en moyenne, 5,07 % de leur PIB annuel dans le domaine de l'éducation. Les dépenses dans ce domaine étaient supérieures à 6 % au Danemark (7,6), à Chypre (7,4), en Suède (6,7), en Belgique (6,5), en Finlande (6,1) et à Malte (6,01). Source et informations supplémentaires:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsdsc510&plugin=1>

<sup>12</sup> Les seuls chiffres disponibles sont ceux publiés par Eurostat en 2006: L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, non ajusté, par âge. Voir: [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php?title=File:The\\_unadjusted\\_GPG\\_by\\_age,\\_%25,\\_2006.png&filetimestamp=20101008074320](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=File:The_unadjusted_GPG_by_age,_%25,_2006.png&filetimestamp=20101008074320).

<sup>13</sup> [Eurostat](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/earnings/database): Voir chiffres d'Eurostat pour 2009 - "Gender pay gap in unadjusted form by age in % - NACE Rev. 2: B to S excluding O". Voir:

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour\\_market/earnings/database](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/earnings/database)